

CAPA Classe Exceptionnelle 2018

Madame la Rectrice,

Monsieur le Secrétaire Général,

Le contingent académique transmis à notre rectorat n'est pas exactement le reflet de la stricte application du pourcentage d'accès à la classe exceptionnelle : **les taux ne devaient-ils pas doubler pour cette campagne ?** En légère hausse d'un point de vue national par rapport à 2017, il est à signaler qu'il est particulièrement défavorable à notre académie qui voit son nombre de promus passer de 52 à 35.

1) Ce contingent est modulé par :

- la pyramide des âges de chaque académie : les académies qui comprennent un volume de collègues promouvables supérieur à la moyenne nationale peuvent s'être vues attribuer des possibilités supplémentaires et inversement dans des académies plus « jeunes ». L'académie de Toulouse semble être dans le premier schéma. Ce « lissage » répond à un objectif d'égalité entre les territoires pour donner aux collègues ayant un même profil des chances similaires d'accès à la classe exceptionnelle ;

- par la présence, importante ou pas, de réseaux de l'éducation prioritaire dans l'académie. Là encore, notre académie est légèrement impactée car seul l'établissement du Mirail entre dans cette catégorie tandis que d'autres (Gallieni et Guynemer par exemple) le mériteraient.

2) Nous aimerions avoir des éclaircissements quant à l'attribution des avis :

Quatorze de nos collègues ont eu un avis dégradé alors que leur appréciation n'avait pas changé. **Comment peut-on avoir un avis Rectrice « très satisfaisant » lors de la première campagne et un avis Rectrice « satisfaisant » lors de la deuxième avec des avis identiques du chef d'établissement et du corps d'inspection ? Peut-on aussi avoir une explication sur l'attribution des avis « excellent » ?**

3) Enfin, dernier point mais peut-être le plus important :

Le SE-Unsa alerte notre administration, au plan local comme au plan national, sur le fait que les candidats en vivier 1 ne sont et ne seront pas assez nombreux dans les années à venir. En effet, sur les 38 promotions proposées par l'administration cette année, seulement 24 collègues sont promouvables pour 23 promus. **Pourquoi dans ces conditions barrer la promotion pour le 24^{ème} ?**

Le différentiel de 15 promotions n'est malheureusement pas reporté sur le vivier 2 alors que celui-ci compte pourtant 280 promouvables.

Nous demandons donc que ce différentiel soit reporté sur le vivier 2 où il y a seulement 12 promus (pour 280 promouvables).

Nous continuerons à œuvrer pour que le rapport 80 % - 20 % soit rééquilibré au profit du vivier 2 et que le vivier 1 soit ouvert à davantage de fonctions, pour le moment non prises en compte.